

PLF 2021 - ENCORE 44 EMPLOIS SUPPRIMÉS DANS LES ALPES-MARITIMES - JUSQU'OUÛ IRA-T-ON ?

Le 9 décembre 2020, un CTR (Comité Technique de Réseau) doit se tenir à Paris entre la DG et les Organisations Syndicales nationales.

Il aura pour sujet principal le volume des suppressions d'emplois 2021 pour toute la DGFIP et par conséquent, pour la DDFIP des Alpes-Maritimes.

Les documents préparatoires à cette réunion sont sans appel : le train à grande vitesse des destructions d'emplois continue son chemin pour notre administration, déjà fortement impactée par ces mesures depuis maintenant plus d'une décennie.

Et la saignée continuera encore malheureusement dans les prochaines années.

NATIONALEMENT

Ainsi pour 2021 ce sont 1800 emplois qui seront supprimés à l'échelon national pour les services des Finances Publiques.

À titre de comparaison, et pour vous faire une idée plus précise, c'est comme si un peu plus du total des effectifs d'une direction comme celle du 06 disparaissait en une année.

Si on se retourne sur ces suppressions depuis l'année 2010 et en comptant celles de l'année 2021, près de 25 000 emplois auront ainsi été détruits.

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015
- 2 565	- 2 667	- 2 438	- 2 023	- 1 988	- 2 000
PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021
- 2 130	- 1 630	- 1 600	- 2 130	- 1 500	- 1 800
TOTAL : 24 571					

ET POUR LES ALPES-MARITIMES ?

En 2021, 44 emplois seront supprimés dans notre direction locale.

Dans le détail :

- Création deux 2 emplois : 1 IP et 1 IDIV CN ;
- **Suppression de 38 emplois : 10 IDIV HC, 5 A, 9 B et 14 C ;**
- Et encore 8 de moins au titre de ce que la DG qualifie d'opération de « rebasage ».

Le « rebasage » ? qu'est-ce que c'est que cette bête-là ? La DG le définit ainsi :

« Le rebasage est une opération technique visant à corriger le décalage persistant et marqué qui peut exister dans certaines directions entre les emplois implantés et les effectifs.

Il s'agit d'une opération d'ordre, au sens où elle ne modifie en rien la force de travail disponible, qui, pour 2021, porte sur 157 emplois structurellement vacants dans les directions départementales qui présentent une « surdotation » relative au regard de leurs charges et enjeux (correctif charges négatif) ainsi que des vacances d'emploi sur les trois derniers exercices.

Ont été exclus ou très faiblement prélevés les départements présentant des vacances d'emploi mais pour lesquels des titulaires sont en attente de mutation sur ces départements. »

La DG (et la DDFIP du 06 fera probablement pareil) nous explique donc que ce ne sont pas vraiment des suppressions mais une sorte de réajustement emplois/charges.

En gros, nous sommes « trop nombreux » de 8 emplois (qui de toute façon sont vacants, donc c'est pas grave si on les supprime) par rapport à la charge de travail globale.

Vous apprécierez l'entourloupe.

Au total, nous aurons donc bien $+ 2 - 38 - 8 = - 44$ emplois supprimés pour notre direction en 2021.

Ces suppressions s'ajoutent aux 50 de l'année dernière et aux **près de 600 accumulées depuis un peu plus d'une décennie.**

QUELLES CONSÉQUENCES DANS LE FUTUR ?

Dîtes vous bien que **même en admettant qu'aucun agent ne soit touché directement** par ces suppressions de 2021 dans notre département (ce qui n'est pas encore garanti), parce qu'elles seront « épongées » par les départs en retraite, les mutations sortantes, etc., **il viendra bien un jour où ce ne sera plus le cas et des collègues verront réellement leur chaise supprimée.**

Vous pensez toujours que ce n'est pas grave ? Qu'une solution acceptable sera toujours trouvée pour vous ?

Pas certain... **N'oubliez pas que la loi de transformation de la Fonction Publique, adoptée en juillet 2019, est passée par là.**

Et elle met à la disposition de l'administration tout un arsenal de dispositifs qui lui permettront de nous recaser loin de chez nous, dans une autre administration (mais pas au même salaire de façon permanente), voir de carrément nous pousser vers la sortie de la Fonction Publique...

Enfin, ces suppressions sont également immédiatement **autant de chances en moins d'obtenir notre département par mutation.**

Vous avez un projet de concours et vous souhaitez rentrer rapidement dans votre direction d'origine pour retrouver vos proches, vos centres d'intérêts ou encore par pure convenance personnelle ? Pas garantie que vous puissiez le faire. Même avec une priorité. Certains promus de C en B de 2020 peuvent déjà en témoigner.

Nous reviendrons vers vous lorsque la DDFIP du 06 nous aura communiqué la déclinaison par services de ces suppressions d'emplois pour notre département. Un CTL sur cette question se tiendra très probablement au tout début du mois de janvier 2021.

Une fois encore, solidaires finances publiques dénonce cette saignée annuelle qui vise à accélérer la casse du service public en détruisant la Direction Générale des Finances Publiques.

Nous demandons à ce que nos missions soient confortées, pérennisées, et que des embauches statutaires ainsi que des moyens à la hauteur des besoins pour les exercer nous soient alloués.

